

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Avril 2016

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

16/0175/ECSS

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DELEGATION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DELEGATION GENERALE DE L'EDUCATION DE LA CULTURE ET DE LA SOLIDARITE - Plan Ecoles - Renouvellement des groupes scolaires et écoles dits GEEP - Consultation pour l'assistance à l'évaluation préalable à caractère économique, financier, juridique et technique - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

16-28950-DGUAH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le patrimoine municipal en matière d'équipement éducatif couvre un nombre conséquent de groupes scolaires dont les architectures très diverses selon leur époque de construction présentent de très grandes disparités en matière d'adaptation aux nouveaux modes d'éducation, comme aux contraintes réglementaires et normatives qui s'imposent à lui. La question de l'évolution et de la rénovation de ces équipements publics fondamentaux se pose de façon permanente à la collectivité.

Ainsi, et depuis les 10 dernières années, 22 groupes ont été réhabilités ou construits, accompagnant l'évolution démographique en constante croissance et le développement urbain de la ville.

Au sein du parc scolaire municipal, 32 groupes scolaires et écoles font l'objet d'une attention particulière du fait de leur architecture spécifique. Ces établissements ont en effet été réalisés dans les années soixante, en pleine période de développement de l'industrialisation des procédés de construction et de l'utilisation de la structure métallique. Basée sur la rationalisation de la fonctionnalité, construite sur des trames assez rigides, leur difficile évolution et adaptation réglementaire dans le temps rend impératif l'examen d'une opération globale visant à leur reconstruction dans des modèles plus souples et adaptés aux nouveaux modes scolaires.

Ce projet d'une grande ampleur car touchant 430 classes réparties sur 32 groupes scolaires et écoles sur l'ensemble du territoire marseillais, nécessite une expertise préalable approfondie permettant de déterminer les meilleures conditions de sa réalisation, notamment sur le plan du montage économique, juridique et technique.

Le renouvellement d'une partie du parc scolaire impose de réfléchir aux conditions contractuelles et opérationnelles les plus optimales pour minimiser au maximum l'impact de ce projet ambitieux sur la bonne continuité du service public, les conditions d'accueil des enfants scolarisés et leurs apprentissages.

Ces éléments conduisent à proposer une évaluation préalable en vue d'analyser comparativement les différents types de montage possible et d'en conclure le meilleur bilan favorable apprécié selon le rapport entre le coût et la performance.

Un marché sera passé pour permettre de désigner les experts juridiques, financiers et techniques qui assisteront la Ville tout au long de ce projet. La Commission Consultative des Services Publics Locaux sera également saisie le cas échéant à l'issue de l'étude pour donner son avis sur les conclusions de l'étude.

Afin de permettre le démarrage de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement d'une consultation, de consulter le cas échéant la Commission Consultative de Délégation de Service Public et d'autoriser l'affectation de l'autorisation de programme de 500 000 Euros relative aux études préalables nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une mission d'assistance à l'évaluation préalable à caractère économique, financier, juridique et technique en vue du renouvellement de 32 groupes scolaires et écoles dits « GEEP ».

ARTICLE 2 Monsieur le Maire est autorisé à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE 3 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche, Jeunesse année 2016 d'un montant de 500 000 Euros.

Les dépenses seront imputées sur la nature 2031 – fonction 824 des budgets 2016 et suivants.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE AUX
ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
ET AU SOUTIEN SCOLAIRE
Signé : Danielle CASANOVA**

Le Conseiller rapporteur de la Commission EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE ET SPORTS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE

Jean-Claude GAUDIN